



LANCEMENT DU CHANTIER DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

DOSSIER DE PRESSE

Lundi 17 février 2020



Atelier Cub 3

Future maison de la petite enfance intercommunale à Yquelon (avenue de l'Europe)

Avec le soutien financier de :



Contact presse : Flavinie Genty – 07 50 64 34 71
f.genty@granville-terre-mer.fr



Sommaire

Communiqué de presse

- 1- Une nouvelle construction indispensable pour accueillir les jeunes enfants dans de bonnes conditions

- 2- Une nouvelle Maison de la petite enfance pour renforcer l'attractivité du territoire et devenir un véritable espace ressource pour les familles et les professionnels

- 3- Un pôle de services au profit des familles de GTM et des professionnels de la petite enfance

- 4- Un bâtiment adapté aux différents besoins

- 5- Un équipement exemplaire en termes de développement durable et un bâtiment à énergie positif

- 6- Une ouverture prévue en septembre 2021

- 7- Un projet d'envergure soutenu par nos partenaires financiers

- 8- Annexe

Communiqué de presse

La Communauté de communes Granville Terre & Mer lance le chantier de construction de sa nouvelle Maison de la petite enfance, avenue de l'Europe à Yquelon. Cet équipement, qui s'inscrit dans la volonté du Projet de territoire de renforcer notre attractivité et qui répond aux enjeux du Schéma directeur petite enfance, permettra d'offrir de bonnes conditions d'accueil des jeunes enfants.

La future Maison de la petite enfance rassemblera un pôle de services et a pour ambition de devenir un véritable espace ressource pour les familles et les professionnels. Elle regroupera un guichet unique d'informations sur la petite enfance, un multi-accueil de 40 places, une crèche familiale, un relais parents-assistantes maternelles, un lieu d'accueil enfants-parents, un espace de consultation pour la PMI (Protection Maternelle Infantile – service du Département). L'équipement facilitera la mise en œuvre d'actions autour de la parentalité, et la création de nouveaux partenariats.

Le lauréat du concours, l'Atelier Cub 3 (Liffré), a travaillé sur le projet architectural en proposant un bâtiment de plain-pied de 1207 m² utilisant au mieux les lumières naturelles dans les espaces de vie.

La Maison de la petite enfance sera un équipement exemplaire énergétiquement. Conçu dans une démarche Haute qualité environnementale (HQE), il a été pensé de façon bioclimatique pour éviter les déperditions de chaleur et les besoins en chauffage : travail sur l'isolation, l'étanchéité à l'air, toiture végétalisée, panneaux photovoltaïques sur le toit. Il utilisera au maximum des matériaux issus des filières écologiques et respectueux de l'environnement : structure bois, chaudière bois à granulés. Pour tendre vers un bâtiment bas carbone, des mesures sont prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Des clauses sociales ont été intégrées dans les marchés publics de travaux pour faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Le chantier devrait s'achever à l'été 2021 pour une ouverture en septembre.

L'opération, dont le budget s'élève à 3,8 M€, ne pourrait voir le jour sans l'aide de nos partenaires financiers : la CAF (699 339 €), le Département de la Manche (610 000 €) et l'Etat (500 000 € et 52 800 € TEPCV). La Communauté de communes financera le reste à charge (1,9 M€).

1- Une nouvelle construction indispensable pour accueillir les jeunes enfants dans de bonnes conditions

Le bâtiment actuel de la Maison de la petite enfance, datant des années 1970, ne répond plus aux exigences en matière de sécurité, d'hygiène, d'accessibilité et de performances énergétiques. Par ailleurs, l'aménagement des locaux est difficile en raison de son exiguïté et de son inadaptation de certains espaces.

C'est pourquoi la Communauté de communes, après avoir étudié plusieurs possibilités (dont la restructuration du bâtiment actuel et la reconstruction sur le site actuel), a opté pour la construction d'un nouveau bâtiment, sur un terrain appartenant à GTM (site du service de production florale), à environ 600 m de la Maison de la petite enfance actuelle sur la commune d'Yquelon, en limite de commune (avenue de l'Europe).

2- Une nouvelle Maison de la petite enfance pour renforcer l'attractivité du territoire et devenir un véritable espace ressource pour les familles et les professionnels

Granville Terre & Mer, dans son **Projet de territoire**, a affirmé sa volonté d'être plus attractive en développant l'économie, le cadre de vie et des services qui facilitent l'emploi des jeunes.

La politique petite enfance est importante pour l'attractivité de notre territoire. Elle doit prendre en compte l'évolution de la société, par exemple la diversité des moyens d'accueil disponibles ou l'évolution des structures familiales. Le service petite enfance a vocation à organiser la réponse aux besoins de service en la matière sur GTM.

La Communauté de communes a défini sa politique en matière de petite enfance à travers son **Schéma directeur de la petite enfance** en 2016. Cette étude a d'abord établi un diagnostic avant de proposer des préconisations, en prenant en compte l'offre existante (petite enfance), les besoins des familles, les perspectives d'évolution, la répartition et le maillage territorial de l'offre.

Cinq grands enjeux ont été identifiés :

- Rééquilibrer l'offre sur le plan territorial - Adapter l'offre aux besoins des familles
- Renforcer le soutien des professionnels de la petite enfance
- Coordonner des actions de soutien à la parentalité
- Renforcer la visibilité et la lisibilité des services petite enfance de la Communauté de communes
- Elargir le réseau partenarial
- Renforcer le pilotage de la politique petite enfance.

Des axes de travail ont été priorisés dont l'action « **Engager les travaux de reconstruction de la Maison de la petite enfance et positionner l'équipement comme un véritable espace ressource pour les familles** ».

La construction de cette nouvelle Maison de la petite enfance répond à plusieurs **objectifs** :

- Conforter notre capacité d'accueil
- Adapter les espaces aux besoins actuels des services qui y sont réunis
- Positionner l'équipement comme véritable espace ressource pour les familles
- Favoriser l'accès aux enfants en situation de handicap.

La nouvelle Maison de la petite enfance sera donc :

- **Un équipement aux normes et adapté aux différents usages**
 - o Pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et offrir des locaux en adéquation avec les besoins des petits
 - o Pour regrouper des offres de garde sur un même site permettant une meilleure visibilité : multi-accueil, crèche familiale, relais parents-assistantes maternelles (RAM)
 - o Pour innover des projets éducatifs au niveau de chaque structure
 - o Pour mettre en œuvre un véritable projet d'accueil d'enfants porteurs de handicap
- **Un espace ressource pour les parents et les professionnels**
 - o Pour faciliter les échanges avec les parents, en développant des actions autour de la parentalité [conférences à thème, soirées thématiques...]
 - o Pour créer de nouveaux partenariats avec les acteurs qui interviennent auprès des familles et des enfants.

3- Un pôle de services au profit des familles de GTM et des professionnels de la petite enfance

La future Maison de la petite enfance regroupera :

- Le guichet unique de la petite enfance qui répond à toutes les questions des parents sur les modes de garde des jeunes enfants
- Un multi-accueil collectif de 40 places (3 espaces : pour les petits, les moyens et les grands)
- Une crèche familiale (espace d'animation pour les assistantes maternelles de la crèche familiale)
- Un relais parents-assistantes maternelles (espace d'animation pour les assistantes maternelles indépendantes / lieu d'information et de conseils pour les parents et les assistantes maternelles)
- Un lieu d'accueil parents-enfants (Espace du tout-petit)
- Un espace de consultation pour la PMI.

Le personnel intercommunal dédié à ces services est composé d'une directrice de la petite enfance, 18 agents pour la crèche familiale (dont 16 assistantes maternelles salariées de GTM), 14 agents pour le multi-accueil, 3 agents pour l'accueil, le guichet unique d'information et le RPAM. Le lieu d'accueil enfants-parents regroupe 6 accueillantes dont 4 personnes mises à disposition par la PMI et l'Hôpital de l'Estran.

4- Un bâtiment adapté aux différents besoins

C'est le groupement de maîtrise d'œuvre représenté par le cabinet d'architecte Atelier Cub 3 de Liffré [35] qui a été le lauréat du concours.

Le bâtiment d'environ 1 207 m² sera une construction de plain-pied comprenant :

- Le pôle d'accueil :
 - Un hall et un espace poussettes
 - Le guichet d'accueil
 - Une salle d'attente
 - 3 bureaux : guichet unique, médical, chef de service
 - Un poste de prise en charge médicale et d'allaitement
 - Une salle de réunion et de formation
 - Des espaces d'archivage de documents, de service, d'office
 - Des sanitaires

- Le pôle crèche familiale et relais parents assistantes maternelles :
 - 2 bureaux : crèche familiale et relais parents assistantes maternelles
 - Une salle d'activités de 75 m²
 - Un espace de motricité de 11 m²
 - Une salle de jeux calmes
 - Une salle d'arts plastiques
 - Une salle de jeux d'eau
 - Une salle de change
 - Un espace de repos
 - Des vestiaires
 - Un espace de dépôt de matériel pour la crèche familiale et le RPAM et un espace d'archivage

- Le pôle multi-accueil :
 - Une salle de motricité de 18 m²
 - Une salle de jeux calmes
 - Une salle d'arts plastiques
 - Une salle de jeux d'eau
 - Un bureau pour la direction du multi-accueil
 - Un espace pour l'archivage et un autre pour le dépôt de matériel

- Unité des « petits »
 - Vestiaires
 - Salle de change
 - Biberonnerie
 - Salle des petits de 45 m²
 - 3 salles de repos de 12 m² chacune

- Unités des « moyens »
 - Vestiaires
 - Salle de change
 - Salle /zone d'éveil de 30 m²
 - 2 salles de repos de 12 m² chacune
 - Salle de repas de 16 m²
 - Espace de dépôt de matériel

- Unités des « grands »
 - Vestiaires
 - Salle de change
 - Salle /zone d'éveil de 30 m²
 - 2 salles de repos de 12 m² chacune
 - Salle de repas de 16 m²
 - Espace de dépôt de matériel

- Le pôle entretien et technique :
 - Des vestiaires, douches, sanitaires
 - Une salle des personnels
 - Une lingerie
 - Une buanderie
 - Une laverie
 - Un office de réchauffage
 - Un dépôt de réserves
 - Un local déchets

- Le pôle logistique :
 - Un local deux-roues
 - 2 locaux ménage
 - Des locaux techniques
 - Un local de chauffage / eau
 - Un local poubelle
 - Un local de dépôt de matériel extérieur.

Il est complété par des aménagements extérieurs :

- 6 patios entre les structures qui apportent de la lumière naturelle
- Un préau de 50 m²
- Une cour sécurisée de 155 m² pour le RPAM et la crèche familiale avec jeux
- Une cour sécurisée de 390 m² pour le multi-accueil avec jeux et potager pédagogique
- Des espaces verts
- 27 places de parking pour le personnel et les usagers, 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite et 9 places dépose-minute.

5- Un équipement exemplaire en termes de développement durable et un bâtiment à énergie positif

La Communauté de communes a souhaité créer un équipement qui s'inscrit dans une **démarche HQE** [Haute qualité environnementale], avec une prise en compte conjointe de la qualité de l'air intérieur et de la performance énergétique au niveau du label E+C- [Energie positive et Réduction carbone]. Cela démontre la volonté de préserver les ressources naturelles et de maîtriser les impacts sur l'environnement tout en créant des ambiances intérieures confortables et saines.

Le projet incitant l'usage du bois et des matériaux issus de filières écologiques et respectueux de l'environnement, le bâtiment sera construit avec une structure bois [avec quelques murs béton habillés de bardages bois].

Pour tendre vers un **bâtiment bas carbone**, des mesures sont prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans un souci d'efficacité énergétique, le bâtiment doit être très économe, alimenté par une énergie faiblement émettrice de carbone et composé de matériaux à faible empreinte carbone. Il sera donc conçu de façon **bioclimatique** pour éviter les déperditions de chaleur et les besoins en chauffage. Un travail sur l'isolation et l'étanchéité à l'air sera réalisé pour obtenir une qualité de l'air intérieur très élevée et garder un renouvellement de l'air optimal. C'est une chaudière bois à granulés qui assurera le chauffage de l'équipement.

Dans cette optique de performance énergétique, il est prévu une toiture végétalisée et une production photovoltaïque pour compenser la consommation énergétique du bâtiment. L'utilisation d'énergies renouvelables à travers l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture permettra d'être autonome avec une possibilité de revendre le surplus.

Pour le confort visuel, le projet utilise la lumière naturelle pour les espaces de vie [vue sur l'extérieur, nombreux patios, brise soleil...].

6- Une ouverture prévue en septembre 2021

Le chantier, qui a pour objectif de limiter l'impact environnemental et les nuisances, s'étalera jusqu'à l'été 2021. Le service petite enfance déménagera avant d'accueillir les enfants à la **rentrée 2021**.

Comme pour les deux derniers projets de construction importants portés par GTM [Centre aquatique L'Hippocampe et le Gymnase de Scissy], **des clauses sociales** ont été fixées dans les marchés publics [avec l'aide de la facilitatrice départementale des clauses sociales] afin de faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, soit 1155 heures sur 11 des 15 lots de travaux.

7- Un projet d'envergure soutenu par nos partenaires financiers

Le budget de l'opération s'élève à : 3,8 M€ HT.

Il ne pourrait pas voir le jour sans le soutien financier de nos partenaires :



- Caisse d'Allocations familiales : 699 339 €
- Département de la Manche : 610 000 €
- Etat :
 - o Contrat de ruralité au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 500 000 €.
Ces crédits sont mobilisés dans le cadre du Grand Plan d'Investissement décidé par le Gouvernement pour réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics.
 - o TEPCV (Territoire à énergie positive pour une croissance verte) pour l'installation de panneaux photovoltaïques : 52 800 €.

Le reste à charge pour GTM est de 1,9 M€ HT, soit 51% du coût de l'opération.